

REGARD CROISE 3 : POURQUOI LES ACTES DE NOTRE VIE QUOTIDIENNE NE SONT PAS SANS CONSEQUENCES ? PRODUCTION, LOCALISATION, DISTRIBUTION, CONSOMMATION FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

Intervenants :

- **Sonia Bellit**, Économiste à BSI Economics, cheffe de projet à la Fabrique de l'industrie, spécialiste des politiques industrielles et des déterminants de la réindustrialisation
- **Pierre-Olivier BRIAL**, Vice-Président du METI - Directeur Général de Manutan (fournitures et équipements de bureaux, 2200 salariés)
- **Philippe Moati**, Professeur d'économie, Université Paris-Diderot, spécialiste de la consommation, co-fondateur de l'ObSoCo

Modérateurs :

- Hervé Keradec, IA-IPR d'économie et gestion (académie de Rouen)
- Adeline Weisrock, Professeur de SES (académie de Strasbourg)

Compte-rendu réalisé par **Charlotte Voinson**, professeur de SES (académie de Nantes).

Suite à la pandémie mondiale de Covid19, et plus récemment de la crise en Ukraine, une prise de conscience de la dépendance des secteurs productifs nationaux s'est opérée. Les pénuries subies par les consommateurs et les producteurs, qu'elles concernent des biens de consommation, de production ou des ressources naturelles conduit à l'émergence de questionnements sur la relocalisation des activités. Plus que de relocalisation, il est ici question de réindustrialisation. Ce processus exige de chaque acteur (consommateurs, entreprises et Etat) des arbitrages entre idéal écologique et contrainte budgétaire, ainsi que l'inscription dans une logique de long terme étroitement corrélée à leur capacité de coopération.

DERRIERE LE TERME DE RELOCALISATION, IL EST QUESTION DE REINDUSTRIALISATION DES TERRITOIRES.

La notion de relocalisation recouvre 3 phénomènes relatifs aux choix de localisation des entreprises industrielles.

Au sens strict, relocaliser signifie réimplanter en France des productions ayant auparavant fait l'objet d'une délocalisation. Phénomène très minoritaire, il ne concerne que 8 % des entreprises ayant déjà délocalisé leur production.

Une seconde approche de la relocalisation recouvre le rapprochement opéré par les entreprises de leurs marchés régionaux. Cette logique répond à des préoccupations de réduction de l'empreinte carbone, mais surtout à un impératif de coût. Le raccourcissement de la chaîne de valeur se fait en grande partie quand l'automatisation des tâches rend les territoires européens aussi compétitifs que les pays en développement.

Enfin, dans son acceptation la plus large, la relocalisation est le résultat positif pour la France et plus généralement l'Europe de l'arbitrage réalisé par une entreprise dans son choix d'installation initial.



COMMENT LES CONSOMMATEURS PEUVENT ILS CONCILIER CONVICTION ECOLOGIQUE ET CONSOMMATION ?

Concernant les consommateurs, il semble établi que la prise de conscience des enjeux environnementaux est réelle. Elle se traduit notamment par le développement de comportements de consommation responsable, puisque 44 % des Français se déclarent engagés dans des pratiques de consommation responsable. Les manières de consommer permettraient d'identifier trois groupes selon Philippe Moati : les « écolo-responsables », les « climato-natifs » et les « écolo-hipsters ». Le développement de ces comportements est associé à un « pic de désirabilité », mais répond aussi à des motivations économiques ou des préoccupations relatives à la santé.

Le comportement des consommateurs reste soumis à un arbitrage entre conviction environnementale et contraintes, notamment budgétaire. C'est l'une des explications selon laquelle l'inflation, en augmentant le poids de la contrainte budgétaire, a pu conduire à un effondrement de la consommation de produits bio.

COMMENT LES ENTREPRISES TRANSFORMENT LA CONTRAINTE ECOLOGIQUE EN OPPORTUNITE

Les entreprises, et notamment les ETI, vont développer des stratégies pour essayer de concilier préoccupations environnementales et réalité économique et sociale. Par exemple développer une communication centrée sur la satisfaction de besoins entendus comme « effets utiles » pour limiter la surconsommation, ou encore produire une information sur le « vrai » coût (de production, environnemental et social) des produits pour faciliter les choix responsables des clients. Par ailleurs, les entreprises investissent petit à petit le champ de l'économie circulaire. Enfin, de nouveaux business models de type serviciels se développent. Ces démarches ne sont possibles que quand l'ensemble des partenaires coopèrent, et surtout quand l'actionnariat s'inscrit dans une logique de long terme. Seul un « capital patient » permet d'accepter les coûts de l'investissement environnementalement responsable.

Les craintes de rupture dans les chaînes d'approvisionnement peuvent conduire à une remise en question de la division internationale des processus productifs aux effets paradoxaux sur l'environnement : baisse de la pollution liée aux transports, mais rapatriement des déchets.

QUELLE PLACE POUR L'ETAT ?

L'État se voit attribuer un double rôle : celui de fixer un cap et celui de collaborer avec les acteurs dans l'élaboration des modalités pour atteindre les objectifs environnementaux.

L'État apparaît comme le seul à même de fixer une trajectoire pour répondre aux défis environnementaux. C'est notamment le cas à travers le European Green Deal, le plan France 2030, ou encore l'interdiction à l'horizon 2035 de la vente de voitures à moteur thermique. La contrainte étatique, quand elle est assortie d'investissements, va stimuler une transformation des modes de production à laquelle les industriels ne se seraient pas volontairement pliés.

Au delà, l'État doit coopérer avec les entreprises et consommateurs pour définir les modalités de mise en œuvre et de faisabilité. La coopération est alors présentée comme la capacité collective à dépasser les individualismes.

Des points de vigilance sont cependant soulevés relatifs aux pratiques de dumping environnemental, ainsi qu'aux risques de délocalisation si des transformations trop radicales sont décrétées.

Liens avec les programmes officiels de Sciences économiques et sociales

Terminale

Science économique, questionnement n°1 : Quels sont les sources et les défis de la croissance ? → Illustration du rôle des institutions permettant de soutenir les investissements en recherche et développement.

Science économique, questionnement n°2 : « Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? » → Exemples d'internationalisation raccourcie de la chaîne de valeur, remise en question de la courbe du sourire avec la réindustrialisation

Regards croisés, questionnement n°2 : « Quelle action publique pour l'environnement ? » → Exemple d'une taxe aux frontières en complément des mesures nationales ou communautaires, Logique de coopération des acteurs

Première

Science économique, questionnement n°1 : **Comment les marchés imparfaitement concurrentiels fonctionnent-ils ?** → Montrer que la politique de la concurrence doit s'articuler avec la politique industrielle.

Quelques ressources...

- Postcast sur France Inter : « La relocalisation du monde est en marche mais pas encore visible sur la mer », <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/chroniques-littorales-de-jose-manuel-lamarque/chroniques-littorales-du-vendredi-01-octobre-2021-3001030>
- Valentina Carbone et Valérie Moatti, 15 septembre 2021, « Quelle transition durable entre chaînes de valeur mondiales et relocalisations », Les échos: <https://www.lesechos.fr/idees-debats/leadership-management/quelle-transition-durable-entre-chaines-de-valeur-mondiales-et-relocalisations-1346388>
- Philippe Moati, « Observatoire de la consommation responsable », janvier 2021 : https://lobsoco.com/wp-content/uploads/2021/01/LObSoCo_CITEO_Observatoire-de-la-consommation-responsable_SYNTHESE-COMMENTAIRE-Ph-MOATI.pdf
- Plan France 2030, <https://www.gouvernement.fr/france-2030>
- Pacte vert pour l'Europe, https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr